

Près de 120 000 lycéens scolarisés en Bretagne à la rentrée 2023

Insee Analyses Bretagne • n° 129 • Septembre 2024



À la rentrée 2023, les 238 lycées situés en Bretagne accueillent 119 100 élèves inscrits dans un cursus conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitude professionnelle. L'enseignement privé est fortement représenté, scolarisant près de 45 % des effectifs. Un tiers des élèves suivent un enseignement professionnel, avec une proportion plus marquée dans le Centre Bretagne.

La part de lycéens au sein de la population apparaît plus élevée autour des métropoles de Brest et de Rennes et les aires d'éducation des sept principales villes bretonnes scolarisent près des deux tiers des élèves. Les lycéens en voie générale ou technologique étudient très majoritairement dans un établissement proche de leur domicile, alors que ceux scolarisés dans les lycées professionnels ou agricoles sont plus souvent internes, le maillage territorial de ces établissements de formations plus spécifiques étant moins resserré.

La tendance depuis 2018 à la diminution des effectifs d'environ 500 lycéens (-0,4 %) à chaque rentrée scolaire peut s'expliquer en partie par le développement de l'apprentissage.

119 100 lycéens scolarisés dans 238 établissements

À la rentrée 2023, 119 100 jeunes sont inscrits dans l'un des 238 lycées bretons en vue de l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), d'un baccalauréat, d'un brevet des métiers d'art ou d'une mention complémentaire de niveau 3 ou 4 dans la [nomenclature des diplômes par niveau](#)

► **figure 1.** Parmi ces établissements d'enseignement, 176 sont des lycées publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). L'offre d'enseignement est complétée par 57 lycées agricoles répartis sur 63 sites, quatre lycées maritimes (un dans chaque département) et un lycée naval situé à Brest

► **figure 2.**

En plus des effectifs suivant une formation du 2nd degré, certains lycées proposent également des enseignements post-baccalauréat. Ce sont essentiellement des sections de technicien supérieur (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). À la rentrée 2023, 16 600 élèves sont scolarisés dans ces formations dans la région, dont 14 800 au sein des établissements sous tutelle de l'Éducation nationale.

Plus de 90 % des lycéens bretons préparant un CAP ou un baccalauréat sont scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat du MENJ. Les 85 lycées d'enseignement général et technologique

► 1. Répartition des lycéens selon la voie d'enseignement choisie à la rentrée scolaire 2023 en Bretagne

Voie d'enseignement	CAP - Seconde à Terminale		CPGE et STS (en nombre)	Ensemble (en nombre)
	(en nombre)	(en %)		
Éducation nationale	107 927	90,6	14 823	122 750
Enseignement général et technologique	79 615	66,8	///	///
Enseignement professionnel	28 312	23,8	///	///
Enseignement en lycée agricole	10 537	8,8	1 557	12 094
Enseignement général et technologique	1 760	1,5	///	///
Enseignement professionnel	8 777	7,4	///	///
Enseignement en lycée maritime	452	0,4	98	550
Enseignement en lycée naval	223	0,2	153	376
Ensemble	119 139	100,0	16 631	135 770

CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles ; STS : sections de technicien supérieur.
Champ : Lycéens scolarisés en Bretagne (y compris ceux résidant en dehors de la région).

Sources : Rectorat de l'académie de Rennes ; Draaf Bretagne ; Dirm Namor ; Ministère des Armées.

regroupent 60 600 élèves et les 52 lycées professionnels en scolarisent 15 700. En complément, 39 lycées polyvalents proposant les trois voies d'enseignement totalisent pour leur part 31 600 élèves. Les établissements de l'Éducation nationale situés en Bretagne accueillent en moyenne 613 élèves. L'effectif moyen est le plus élevé dans les lycées polyvalents (811 élèves) puis dans les lycées d'enseignement général et technologique (713 élèves), alors que les lycées professionnels sont de taille nettement moindre (302 élèves). Parmi les 107 900 lycéens scolarisés dans ces

établissements de l'Éducation nationale, les trois quarts (79 600) suivent un enseignement général ou technologique, alors que la voie professionnelle menant à un CAP ou un bac professionnel est choisie par 28 300 lycéens.

Représentant près d'un quart des établissements d'enseignement de la région, les lycées agricoles regroupent 10 500 élèves, 83,3 % d'entre eux étant inscrits en voie professionnelle. Les établissements agricoles sont de taille nettement plus réduite (185 élèves en moyenne), un tiers d'entre eux ayant moins de 100 élèves

Cette étude a été réalisée
en partenariat avec :

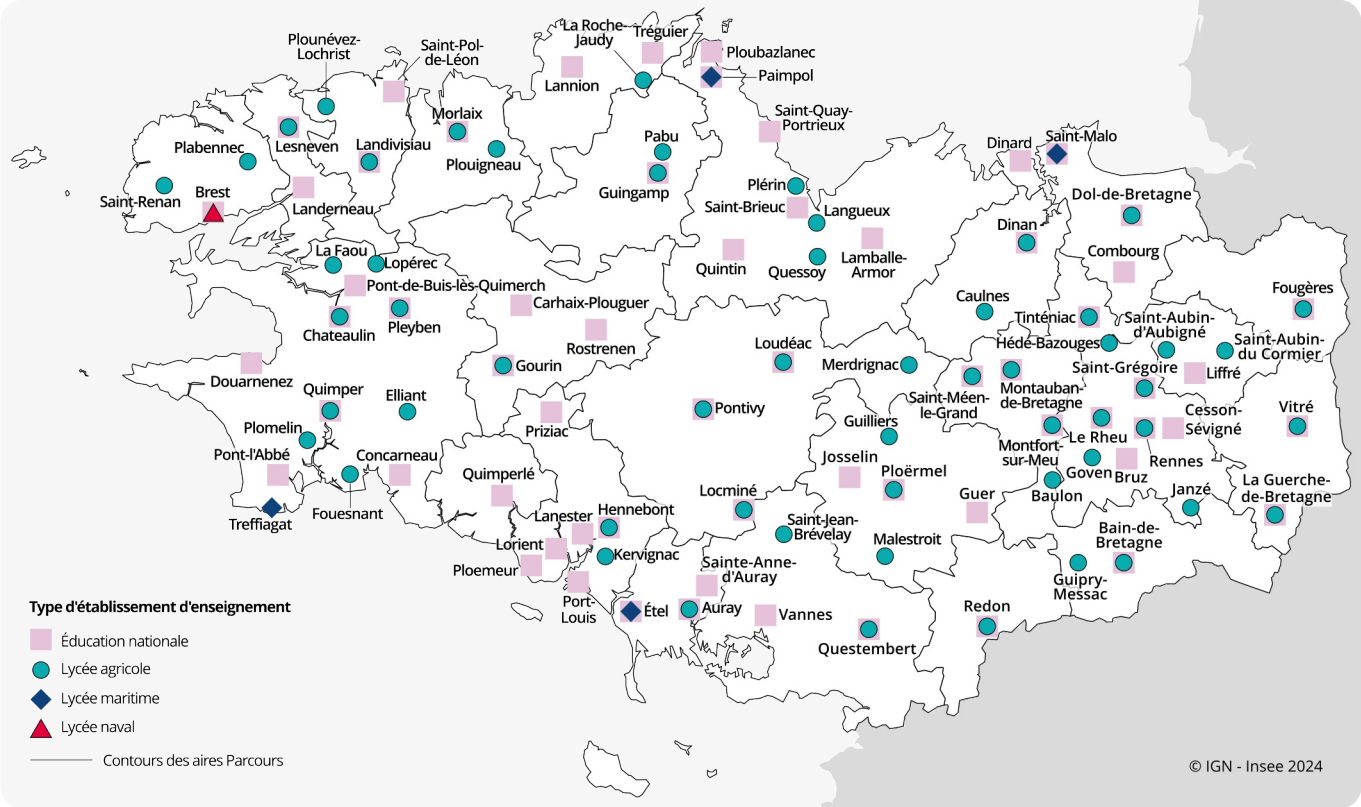


Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt de Bretagne



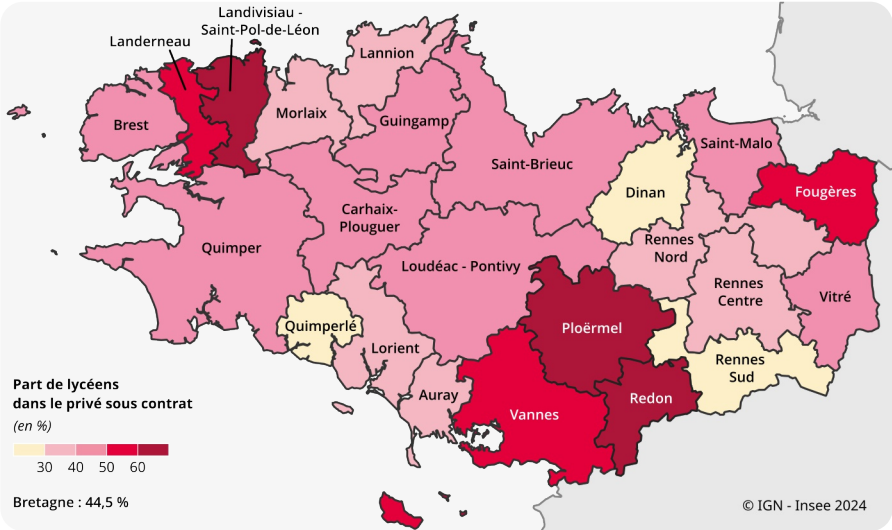
Direction interrégionale
de la Mer
Nord Atlantique-
Manche Ouest

► 2. Communes bretonnes avec au moins un lycée public ou privé sous contrat à la rentrée scolaire 2023



Sources : Rectorat de l'académie de Rennes ; Draaf Bretagne ; Dirm Namo ; Ministère des Armées.

► 3. Proportion d'élèves scolarisés dans un établissement privé sous contrat par aire Parcours à la rentrée scolaire 2023 en Bretagne



Champ : Lycéens scolarisés en Bretagne au sein de l'Éducation nationale et dans les lycées agricoles, maritimes et naval.
Sources : Rectorat de l'académie de Rennes ; Draaf Bretagne ; Dirm Namo ; Ministère des Armées.

scolarisés. Les lycées maritimes (113 élèves en moyenne) et le lycée naval avec 223 élèves apparaissent également comme des établissements de petite taille.

Près de 45 % des lycéens scolarisés dans le secteur privé sous contrat

En Bretagne, comme dans la région voisine des Pays de la Loire, l'enseignement dans le secteur privé (sous contrat) est historiquement très présent. Si les quatre lycées maritimes et le lycée naval font partie du secteur public, 44,1 % des établissements

dépendant de l'Éducation nationale sont des lycées privés et ces derniers regroupent 41,3 % des lycéens préparant un CAP ou un baccalauréat. Ces proportions sont bien supérieures à celles constatées au niveau national (33,6 % de lycées privés scolarisant 20,6 % des lycéens). Les établissements du secteur privé sont en moyenne plus petits (579 élèves) que ceux du secteur public (640 élèves), avec notamment 18 % des lycées privés accueillant moins de 200 élèves, contre 8 % de ceux du secteur public. Au sein de l'enseignement agricole, le poids du privé est encore plus important puisqu'il

représente 82,5 % des établissements et 79,8 % des élèves. En effet, seuls 10 lycées agricoles sont publics alors que 25 relèvent du Conseil National de l'Enseignement Agricole privé (CNEAP) et 22 sont des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (MFREO).

Au total, 44,5 % des lycéens scolarisés en Bretagne sont inscrits dans les établissements du secteur privé.

À l'échelle des aires Parcours, la part des élèves scolarisés dans le secteur privé varie de 20,5 % dans celle de Quimper à 75,4 % dans celle de Landivisiau - Saint-Pol-de-Léon ► figure 3. Elle est en particulier majoritaire dans une zone regroupant les aires Parcours de Ploërmel, Redon et Vannes, dans le Finistère nord pour les aires Parcours de Landivisiau - Saint-Pol-de-Léon et Landerneau, ainsi que dans l'aire de Fougères.

La part des élèves en voie professionnelle plus importante dans le Centre Bretagne

Parmi les 119 100 lycéens bretons à la rentrée 2023, près d'un tiers (37 600 soit 31,5 %) ont choisi de suivre un enseignement en vue de l'obtention d'un CAP ou d'un bac professionnel. C'est pratiquement le cas de la moitié des élèves (46,5 %) présents dans l'aire de Carhaix-Plouguer, contre moins d'un quart par exemple dans celle de Rennes Centre (23,0 %). Plus généralement, on constate une surreprésentation des élèves en voie professionnelle dans les aires Parcours les moins urbanisées, situées pour la plupart dans le Centre Bretagne. Ainsi, outre l'aire de Carhaix-Plouguer, plus de 40 % des élèves sont aussi scolarisés en voie professionnelle

dans les aires Parcours de Loudéac - Pontivy, Redon, Morlaix et Guingamp.

Au sein des seuls établissements sous tutelle du MENJ, 26,2 % des élèves suivent un enseignement professionnel en Bretagne, comparé à 28,1 % en France.

Une concentration de lycéens dans les aires Parcours les plus urbanisées

Près des deux tiers des 119 100 lycéens bretons sont scolarisés dans sept des vingt-trois aires Parcours de la région. Ces sept aires correspondent aux aires des villes bretonnes les plus peuplées ► **figure 4**. Ainsi, environ 22 000 élèves sont scolarisés dans l'aire de Rennes Centre, 10 000 dans celles de Brest, de Quimper et de Saint-Brieuc, 8 000 dans celles de Lorient et de Vannes et près de 6 000 dans l'aire de Saint-Malo. À l'opposé, onze aires Parcours scolarisent chacune moins de 3 000 élèves. L'enseignement agricole est présent dans toutes les aires Parcours, excepté celle de Quimperlé. Il représente jusqu'à un quart de l'effectif total de lycéens dans les aires Parcours de Ploërmel, de Rennes Sud, Rennes Nord et de Loudéac - Pontivy.

Une densité de lycéens plus importante autour des deux métropoles bretonnes

En 2023, pour 1 000 personnes habitant en Bretagne, on dénombre 23 lycéens suivant une voie générale ou technologique, 8 lycéens étudiant dans la voie professionnelle et 3 lycéens scolarisés dans un établissement agricole. Au total, la part de lycéens dans la population bretonne est en moyenne de 34 ‰. Mais le poids des lycéens dans la population varie fortement suivant les aires Parcours de résidence. Ainsi, elle est inférieure à 32 ‰ sur une zone comprenant les aires de Morlaix, Carhaix-Plouguer et Quimper, de même que dans l'aire de Saint-Malo. À l'opposé, la densité de lycéens est supérieure à 38 ‰ dans les quatre aires entourant celles des deux métropoles bretonnes : Rennes Nord, Rennes Sud, Vitry et Landerneau.

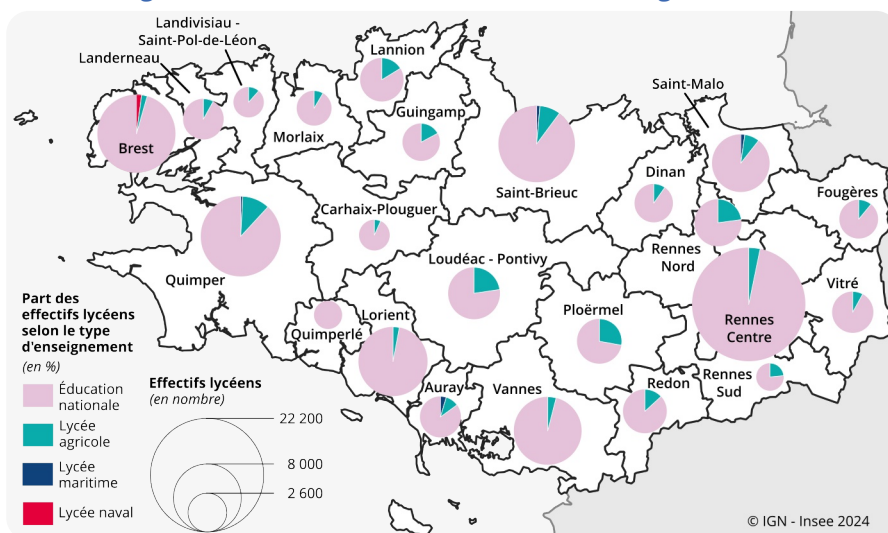
Au sein des établissements de l'Éducation nationale, quatre lycéens sur cinq sont scolarisés dans la même aire Parcours que celle de leur résidence

Les lycées bretons sous tutelle du MENJ accueillent 1 900 élèves résidant en dehors de la région. Inversement, 1 100 lycéens résidant en Bretagne sont scolarisés dans un établissement de l'Éducation nationale situé en dehors du territoire régional.

Au sein de l'enseignement agricole, 500 des 10 500 élèves scolarisés en Bretagne résident dans une autre région et seule la moitié des élèves (51,4 %) suivent un enseignement dans leur aire Parcours de résidence.

En Bretagne, 79,5 % des lycéens scolarisés au sein de l'Éducation nationale résident dans la même aire Parcours que celle de leur lieu d'enseignement. C'est encore plus le cas pour les seuls lycéens suivant la voie générale ou technologique (85,4 %). La recherche de formations plus spécialisées qui ne sont pas nécessairement présentes dans toutes les aires Parcours peut expliquer la proportion plus faible observée pour les lycéens en voie professionnelle (63,2 %).

► 4. Effectifs lycéens des aires Parcours et répartition par type d'enseignement à la rentrée scolaire 2023 en Bretagne



Sources : Rectorat de l'académie de Rennes ; Draaf Bretagne ; Dirm Namo ; Ministère des Armées.

Les aires Parcours dans lesquelles résident le plus grand nombre de lycéens de l'Éducation nationale sont aussi celles avec les parts de lycéens scolarisés dans leur aire de résidence les plus élevées (94,4 % dans celle de Rennes Centre et plus de 90 % dans celles de Lorient, Quimper et Brest). Inversement, plus d'un tiers des lycéens habitant dans les aires de Rennes Sud, Rennes Nord, Quimperlé, Landivisiau - Saint-Pol-de-Léon, Carhaix-Plouguer et Guingamp suivent un enseignement en dehors de leur aire de résidence.

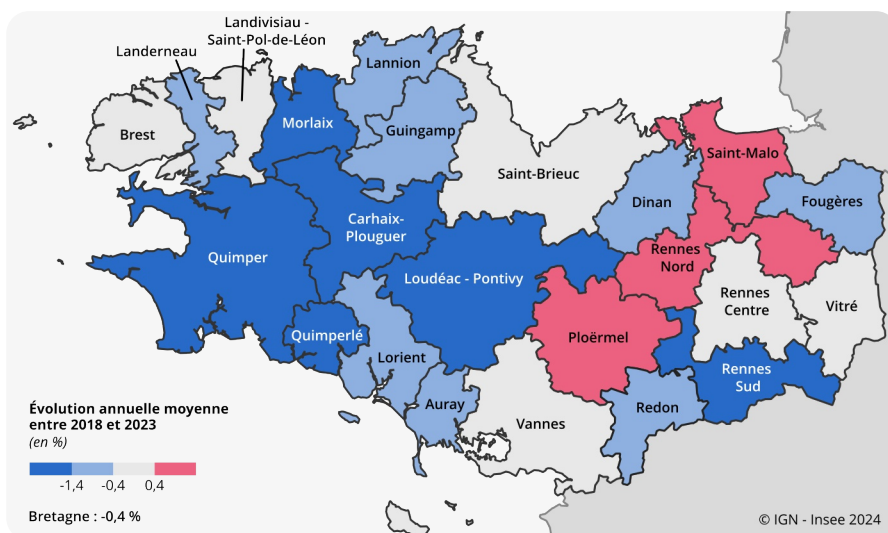
Moins de la moitié des lycéens scolarisés dans l'aire de Redon y habitent (48,0 %). En effet, en raison de leur situation géographique, les établissements de cette aire scolarisent une part importante d'élèves résidant hors région (31,7 %), essentiellement en Loire-Atlantique. Ce phénomène est également observable, mais dans une moindre ampleur, dans les aires Parcours de Fougères et de Vitry avec respectivement 6,5 % et 3,4 % d'élèves scolarisés résidant en dehors de la région.

20 000 lycéens de l'Éducation nationale éloignés de leur lieu d'études

Environ 20 000 lycéens de l'Éducation nationale, soit 19 % de l'effectif total, habitent à plus de 20 kilomètres de leur établissement d'enseignement. Ces élèves résident principalement dans les communes du Centre Bretagne éloignées des villes principales, mais aussi dans les pointes ouest du Finistère, dans le sud-est de l'Ille-et-Vilaine et dans les îles. Parmi les 1 204 communes bretonnes au 1^{er} janvier 2023, 69 ont tous leurs lycéens scolarisés à plus de 20 kilomètres et dans 277 communes, plus de la moitié des lycéens doivent parcourir au moins cette distance pour suivre leur enseignement.

Concernant les régimes scolaires, alors que 8 % des lycéens en voie générale ou technologique sont internes, cette part s'élève à 26 % pour ceux de la voie professionnelle. Dans 22 des 86 aires Collèges de la région, la part d'élèves suivant un enseignement professionnel en étant internes dépasse

► 5. Évolution annuelle moyenne 2018-2023 des effectifs lycéens bretons par aire Parcours



Champ : Lycéens scolarisés en Bretagne au sein de l'Éducation nationale et dans les lycées agricoles.

Sources : Rectorat de l'académie de Rennes ; Draaf Bretagne.

40 %. Ces aires correspondent logiquement aux territoires définis précédemment dans lesquels les lycéens sont éloignés des lieux d'enseignement.

Au sein des établissements agricoles, près de la moitié des élèves (46 %) sont internes.

Un nombre de lycéens en baisse depuis 2018

En lien avec des générations assez nombreuses, le nombre de lycéens a augmenté lors de la dernière décennie jusqu'en 2017, pour atteindre un maximum de 122 400 élèves. Depuis, cet effectif est en lente décroissance. Ainsi, entre 2018 et 2023, les effectifs de lycéens diminuent chaque année en moyenne de 0,4 % en Bretagne (-0,1 % en France). Cela correspond à une baisse d'environ 500 élèves scolarisés dans la région à chaque rentrée scolaire.

Cette évolution moyenne entre les rentrées 2018 et 2023 masque des disparités suivant le secteur et la voie d'enseignement. Le secteur privé sous contrat maintient ses effectifs sur la période (53 000 élèves) : l'augmentation de 400 élèves dans les voies générale et technologique compense la

baisse du même ordre dans la voie professionnelle. *A contrario*, le secteur public perd environ 2 300 élèves pour arriver à 66 100 en 2023. Cette diminution s'observe à la fois dans les voies générale et technologique (-2 100 élèves) et dans la voie professionnelle (-200 élèves). Au final, secteurs public et privé confondus, la baisse des effectifs entre 2018 et 2023 s'observe à la fois dans les voies générale et technologique (-2,0 %) et dans la voie professionnelle (-1,7 %). L'augmentation d'un tiers du nombre d'apprentis dans une formation du 2nd degré entre 2018 et 2022 peut expliquer au moins en partie cette évolution ► **encadré**.

Toujours sur la période 2018-2023, les évolutions d'effectifs de lycéens par aire Parcours sont marquées avec deux grands groupes bien distincts ► **figure 5**. Un premier ensemble regroupe les territoires pour lesquels l'évolution annuelle des effectifs est supérieure à la moyenne régionale (-0,4 %). Ces neuf aires Parcours sont toutes situées dans la moitié est de la région et au nord-ouest du Finistère. Le deuxième ensemble regroupe les quatorze autres aires Parcours qui perdent chaque

année plus de 0,4 % de leurs effectifs lycéens, l'aire Parcours de Carhaix-Plouguen présentant la baisse annuelle la plus élevée (-3,1 %). ●

Jean-Marc Lardoux, Anne Mével (Insee),
Christophe Ridet, Yann With (Rectorat),
Emmanuel Attagniant, Laurence Le Goff
(Région), Carine Gasti (Draaf)

► Encadré - Une augmentation d'un tiers du nombre d'apprentis entre 2018 et 2022

En 2018, 8 900 jeunes suivaient une formation en apprentissage en vue de l'obtention d'un CAP, d'un baccalauréat professionnel (y compris agricoles), d'une mention complémentaire de niveau 3 ou d'un brevet des métiers d'art ou du spectacle. Depuis la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les effectifs d'apprentis ont progressé d'un tiers, pour atteindre 11 800 en 2022. En particulier, le nombre d'apprentis âgés de 15 ans a pratiquement doublé sur la période (+87,4 %) et celui des apprentis âgés de 16 à 19 ans a augmenté de 26,6 %. Cette forte hausse des effectifs d'apprentis en quatre ans s'observe dans toutes les aires Parcours, mais à des degrés divers : elle est inférieure à 15 % dans l'aire de Lorient mais supérieure à 50 % dans celles de Redon, Carhaix-Plouguen, Auray, Ploërmel et Dinan.

En 2022, 5,3 % des 210 000 jeunes Bretons âgés de 15 à 19 ans sont en apprentissage. Cette proportion d'apprentis est globalement d'autant plus forte que l'aire Parcours est peu peuplée. Ainsi, elle dépasse 8,0 % dans les aires de Dinan, Redon et Landivisiau - Saint-Pol-de-Léon, alors qu'elle est inférieure à 5,0 % dans celles de Rennes Centre, Brest et Lorient.

► Sources

Les caractéristiques des lycéens par voie d'enseignement à la rentrée de 2023 sont issues de plusieurs fichiers :

- le Système d'information Scolarité du Rectorat pour l'Éducation nationale, complété de la Base Centrale de Pilotage (BCP : entrepôt de données de référence du système éducatif français) et du répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramses) ; les lycées privés hors contrat sont exclus du champ de l'étude ;
- les fichiers de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour l'enseignement agricole ;
- les fichiers de la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest pour les lycées maritimes ;
- la Base Centrale de Pilotage pour les données du ministère des Armées pour le lycée naval ;
- le Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA), situation au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, les données sur la population sont issues des enquêtes annuelles de recensement (Insee).

► Définitions

Le **zonage en aires d'éducation** a été développé en 2022 par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) et les services statistiques académiques du ministère en charge de l'Éducation nationale pour répondre à des problématiques liées au parcours et à la réussite des élèves. Il s'appuie sur les flux d'élèves entre les communes de résidence et les communes de scolarisation sur l'ensemble des établissements publics et privés de l'Éducation nationale.

La méthodologie de construction respecte la logique principale des zonages statistiques, au sens où elle constitue une partition du territoire formé par les départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Le zonage a été réalisé à partir de regroupements de communes. Ainsi, il permet une utilisation simple et la mise en relation avec la plupart des bases de données disponibles. En outre, il offre une maille territoriale pertinente pour un suivi fin des politiques éducatives.

Il existe deux niveaux de zonage :

- un zonage en **aires « Collèges »**, construit sur la base des flux de collégiens (hors 3^e préparatoires scolarisés en lycée) ;
- un zonage en **aires « Parcours »**, construit sur la base des flux de l'ensemble des élèves du second degré (1^{er} et 2nd cycles, voies générale, technologique et professionnelle, hors post-bac). Pour les besoins de l'étude, l'aire Parcours de Rennes a été scindée en trois afin d'illustrer plus finement les situations dans les communes au nord et au sud de la zone. En outre, afin de pouvoir réaliser des projections d'effectifs lycéens sur ce zonage en aires Parcours dans la publication paraissant conjointement à celle-ci [Bovi *et al.*, 2024], il a été décidé de regrouper d'une part celles de Landivisiau et de Saint-Pol-de-Léon et d'autre part celles de Loudéac et de Pontivy.

Pour en savoir plus : [Le zonage en aires d'éducation](#).



Retrouvez les données en
téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- Bovi H. *et al.*, « [En Bretagne, le nombre de lycéens atteindrait son pic en 2026 avant de diminuer jusqu'à l'horizon 2040](#) », Insee Analyses Bretagne n° 130, septembre 2024.
- Février M. (dir.), « [Les lycéens en Bretagne](#) », Insee Dossier Bretagne n° 5, octobre 2019.
- Dauphin L. *et al.* (DEPP), « [5 657 millions d'élèves sont scolarisés dans le second degré à la rentrée 2023](#) », Note d'Information n° 23.51, DEPP, décembre 2023.
- DEPP, « [L'état de l'école - 2023](#) », L'état de l'école n° 33, octobre 2023.

